

Questions jointes de

- Mme Kattrin Jadin au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "les investissements qui seront consentis par le nouveau plan de transport et le plan pluriannuel d'investissements du Groupe SNCB" (n° 12040)

- Mme Kattrin Jadin au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "les priorités budgétaires du nouveau plan de transport et du plan pluriannuel d'investissements du Groupe SNCB" (n° 12041)

- Mme Kattrin Jadin au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "une éventuelle réforme structurelle de la SNCB dans le nouveau plan de transport et le plan pluriannuel d'investissements du Groupe SNCB"

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, monsieur le ministre, dans les prochains mois, le gouvernement devra se prononcer sur un nouveau plan de transport et sur le prochain plan pluriannuel d'investissements du Groupe SNCB. Les orientations prises dans ces plans auront une influence déterminante dans le futur du rail belge.

À cette occasion, la société civile se mobilise. Beaucoup d'usagers du rail, dont moi-même, ont notamment été sensibilisés ce 22 mai par le rassemblement pour un rail performant dont les propositions très documentées méritent, à mon sens, d'être examinées attentivement.

Ce mouvement, qui rassemble les principaux syndicats, les associations de navetteurs et des associations environnementales, plaide pour un plan d'investissements qui privilégierait le renforcement du financement des fondamentaux du service public sur les dépenses de prestige. De nombreuses améliorations sont nécessaires, étant donné les problèmes constatés aujourd'hui, à savoir l'insatisfaction croissante des usagers, les problèmes techniques trop fréquents, la ponctualité défaillante ou encore la saturation observée aux heures de pointe.

Monsieur le ministre, les retards et suppressions de trains constituent les deux motifs les plus importants de réclamation des voyageurs. En outre, ils pèsent sur le budget du Groupe SNCB qui doit dédommager ces navetteurs insatisfaits. Quelles mesures préconisez-vous pour améliorer la robustesse du réseau, autrement dit sa capacité à revenir à l'équilibre après une perturbation?

Les infrastructures techniques et le matériel roulant vétustes sont également pointés comme responsables de nombreux problèmes du rail. Des investissements conséquents dans ce domaine sont-ils envisagés? Des investissements sont-ils envisagés pour l'amélioration des conditions de transport pendant les heures de pointe, pour l'accès des personnes à mobilité réduite aux gares du réseau et aux trains ou encore pour l'amélioration de la sécurité du chemin de fer? Une amélioration de l'offre pourrait-elle être apportée via notamment une meilleure coopération avec les sociétés régionales de transport? Une concertation avec ces dernières est-elle prévue?

De nombreuses voix s'élèvent aussi pour critiquer l'organisation structurelle même du Groupe SNCB, arguant qu'une rationalisation du fonctionnement dudit Groupe pourrait diminuer les coûts tout en augmentant l'efficacité de son fonctionnement. Un débat sur le sujet est-il prévu?

Au cours de ces dix dernières années, la SNCB a enregistré une hausse de 50 % de sa clientèle. Les études prévoient un accroissement de cette tendance notamment en raison des enjeux écologiques, de la cogestion automobile et de l'augmentation du coût de l'énergie. Or, le nombre d'employés du rail a diminué sur la même période et, suite au récent plan d'économie, certains trains ont été supprimés. L'équilibre budgétaire du Groupe SNCB sera-t-il, à l'avenir, une nouvelle fois atteint via une diminution de l'offre de ce service public ou d'autres pistes sont-elles envisagées?

Paul Magonette, ministre:

Monsieur le président, madame Jadin, je répondrai de manière groupée à l'ensemble de vos questions. J'ai eu l'occasion de présenter l'état des lieux et le cadre général du nouveau plan pluriannuel d'investissements ferroviaires devant cette commission.

En ce qui concerne les questions plus spécifiques que vous posez, je peux préciser que la robustesse

du service offert sera améliorée, en premier lieu grâce au nouveau plan de transport qui entrera en vigueur en décembre 2013. La SNCB et Infrabel ont convenu ensemble des normes et des règles qui doivent contribuer à une plus grande ponctualité, améliorer les correspondances et limiter les effets boule de neige à la suite d'une perturbation.

J'ajoute que les investissements pour l'entretien et le renouvellement du réseau ainsi que pour la modernisation du parc de matériel roulant sont, bien entendu, prévus dans ce projet de plan, de même que les investissements pour l'accès des personnes à mobilité réduite et pour la sécurité. Le projet de plan est basé sur une croissance prolongée du nombre de voyageurs en conformité avec les prévisions du Bureau fédéral du Plan.

Enfin, je souligne qu'une meilleure coopération avec les sociétés de transport régional est utile et nécessaire. À cet égard, je rappelle que l'ensemble des ministres de la Mobilité ont demandé, le 8 mai dernier, aux sociétés de transport d'élaborer un plan commun de mise en œuvre graduelle du RER. Pour le plan d'investissement en tant que tel, des consultations et négociations sont prévues avec les autorités régionales.

Un débat sur la simplification des structures du Groupe SNCB est déjà en cours. Cet objectif est inscrit dans l'accord de gouvernement. Votre commission y a consacré cinq auditions publiques. Je présenterai l'état d'avancement de la réflexion générale devant cette commission la semaine prochaine.

Katrin Jadin (MR):

Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je serai présente la semaine prochaine!